



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs d'attractions

Question au Gouvernement n° 2212

Texte de la question

## CENTRE DE LOISIRS DU CARMAUSIN

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot.

M. Philippe Folliot. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux collectivités locales.

" Incroyable mais vrai ", " Qui veut gâcher des millions ? ", " Le jeu de la non-vérité ", ce ne sont pas les titres d'émissions de télé-réalité mais la triste situation du Carmausin. Creuser un déficit de 8,2 millions d'euros en deux ans d'exercice, avoir des recettes qui couvrent à peine 20 % des dépenses, accueillir dix fois moins de visiteurs que prévu, le parc européen de la glisse promis par M. Quilès a singulièrement dérapé.

Alors que l'UDF et votre serviteur avaient dès le début tiré le signal d'alarme, le scandale Cap Découverte, comme l'a si justement qualifié un sénateur tarnais, lui aussi socialiste, conjugue mégalomanie, incompétence et gaspillage à grande échelle. Peut-on faire confiance à de tels gestionnaires pour s'occuper demain des affaires du PS ou de la France ? L'heure des comptes a sonné et l'addition est lourde, très lourde. Au moment où nombre de nos concitoyens ont du mal à joindre les deux bouts, l'argent public ne mérite-t-il pas d'être mieux utilisé ?

Le chiffre avancé d'un milliard d'euros en pure perte pour creuser depuis 1981 cette mine de charbon à ciel ouvert qui n'a pratiquement pas été exploitée est-il justifié ? Alors que nous connaissons la situation calamiteuse des finances publiques, l'État n'a-t-il pas mieux à faire que de donner aux communes concernées une prime à la mauvaise gestion de 1,4 million d'euros pour éponger les déficits comme cela vient d'être annoncé ? En résumé, comment arrêter les frais et sortir de cette impasse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre délégué aux collectivités territoriales*. Monsieur le député, vous m'avez interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet, comme d'ailleurs votre collègue Bernard Carayon.

Oui, vous avez raison, l'État a décidé d'accorder une aide de 1,4 million d'euros aux communes du Carmausin qui ont créé un centre de loisirs après les fermetures des mines de Carmaux en 1997. L'ensemble des parcs de loisirs connaissent des difficultés mais, dans le cas particulier de Cap Découverte, projet sur lequel je ne veux surtout pas relancer de polémique, il y a sans doute eu des erreurs de gestion ou des choix inappropriés. Ne rien faire, c'était laisser les communes concernées imposer des hausses spectaculaires de près de 60 % à des familles qui, pour l'essentiel, sont particulièrement modestes.

Cet engagement de l'État n'est possible qu'à deux conditions : que les autres collectivités l'accompagnent, ce qui est le cas du conseil général et du conseil régional, et que le centre de loisirs respecte le plan d'apurement décidé par le préfet en liaison avec la chambre régionale des comptes.

Oui, c'est l'honneur de l'État de savoir être responsable et solidaire, mais, et je vous rejoins sur ce point, c'est aussi son devoir de ne pas combler indéfiniment, toujours et partout, les tonneaux des Danaïdes.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2212

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 octobre 2005